

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 25/07/2024 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Marcel BAUER

## **Acquisition de parcelles à enjeu environnemental dans et en périphérie de l'III\*Wald, réserve naturelle régionale**

### **N° DCM\_094\_2024**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie  
Service instructeur : Environnement  
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

Dans le cadre de sa démarche de protection du patrimoine naturel du Ried de Sélestat, la Ville s'appuie notamment sur la maîtrise foncière de parcelles présentant un enjeu environnemental. Cette dernière permet en effet de garantir sur le long terme la pérennité de milieux accueillants pour la biodiversité et répond tant à la mission de préservation de l'III\*Wald - réserve naturelle régionale, qu'aux enjeux de trame verte et bleue sur le territoire communal, de manière plus globale.

Dans ce cadre, plusieurs opportunités d'acquisition s'offrent à la Ville ; elles portent sur des parcelles situées :

- pour huit d'entre elles (cadastrées en section 51 n°227, en section 52 n°81, en section 57 n°58 et 24, en section 59 n°141, 142, 47 et 55) dans le périmètre « objectif » de l'III\*Wald, réserve naturelle régionale, dans le champ d'inondation de l'III et dans les périmètres Natura 2000 Site d'intérêt communautaire « Rhin-Ried-Bruch (directive « Habitats ») et Zone de Protection Spéciale « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »),
- et pour deux d'entre elles (cadastrées en section 51 n°29 et en section 8 n°80) dans la zone « tampon » entre le milieu urbain et l'III\*Wald.

Les parcelles en question sont de nature variée (des prairies humides de fauche, des roselières ponctuées de ligneux, des boisements plus ou moins denses, un étang, une haie arbustive) et s'étendent sur une surface totale de 360,27 ares (cf. caractéristiques en annexe).

Le coût total d'acquisition desdites parcelles s'élève à 22 467,60 € (hors frais de notaire estimés à 9 420 €).

Il est précisé que ces acquisitions sont éligibles aux aides financières allouées par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (cf. plan de financement proposé en annexe).

Considérant l'ensemble des éléments évoqués précédemment, il est proposé de statuer sur l'acquisition des parcelles à enjeu environnemental cadastrées en section 51 n°29 et 227, en section 52 n°81, en section 57 n°24 et 58, en section 59 n°47, 55, 141 et 142, en section 8 n°80, aux conditions indiquées.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### après avis favorable de la Commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 16/07/2024

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*
- VU** *la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment en matière de demande de subvention auprès de tout organisme financeur.*
- VU** *les articles L215-1 et suivants et R215-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs au droit de préemption dans les espaces naturels sensibles.*
- VU** *la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 8 juin 2009 portant création de l'espace naturel sensible de Sélestat et délégrant son droit de préemption à la Ville.*
- VU** *l'arrêté n°154/2024 du 2 avril 2024 relatif à l'exercice du droit de préemption de la Ville au titre des espaces naturels sensibles sur la parcelle cadastrée en section 8 n°80.*
- VU** *les crédits inscrits au budget principal 2024 sous le chapitre 21 « immobilisations corporelles », sous les imputations internes 211101-76001-R0014 et 211102-76009-R0014.*
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la DM1 du budget primitif 2024 sous le chapitre 21 « immobilisations

corporelles » sous les imputations internes 211101-76001-R0014 et 211102-76009-R0014.

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées en section 51 n°29 et 227, en section 52 n°81, en section 57 n°24 et 58, en section 59 n°47, 55, 141 et 142, en section 8 n°80, aux conditions indiquées, sous réserve de l'inscription de crédits complémentaires en DM1 2024.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant légal de signer les actes notariés correspondants, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces acquisitions.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toute convention ou document relatifs à l'octroi d'aides financières à la Ville pour l'acquisition desdites parcelles.

**S'ENGAGE** à destiner à une vocation environnementale les parcelles cadastrées en section 51 n°29 et 227, en section 52 n°81, en section 57 n°24 et 58, en section 59 n°47, 55, 141 et 142, en section 8 n°80.

P.J : - Plan de localisation des parcelles à enjeu environnemental à acquérir  
- Acquisition de parcelles à enjeu environnemental – Caractéristiques, orientations de gestion et plan de financement

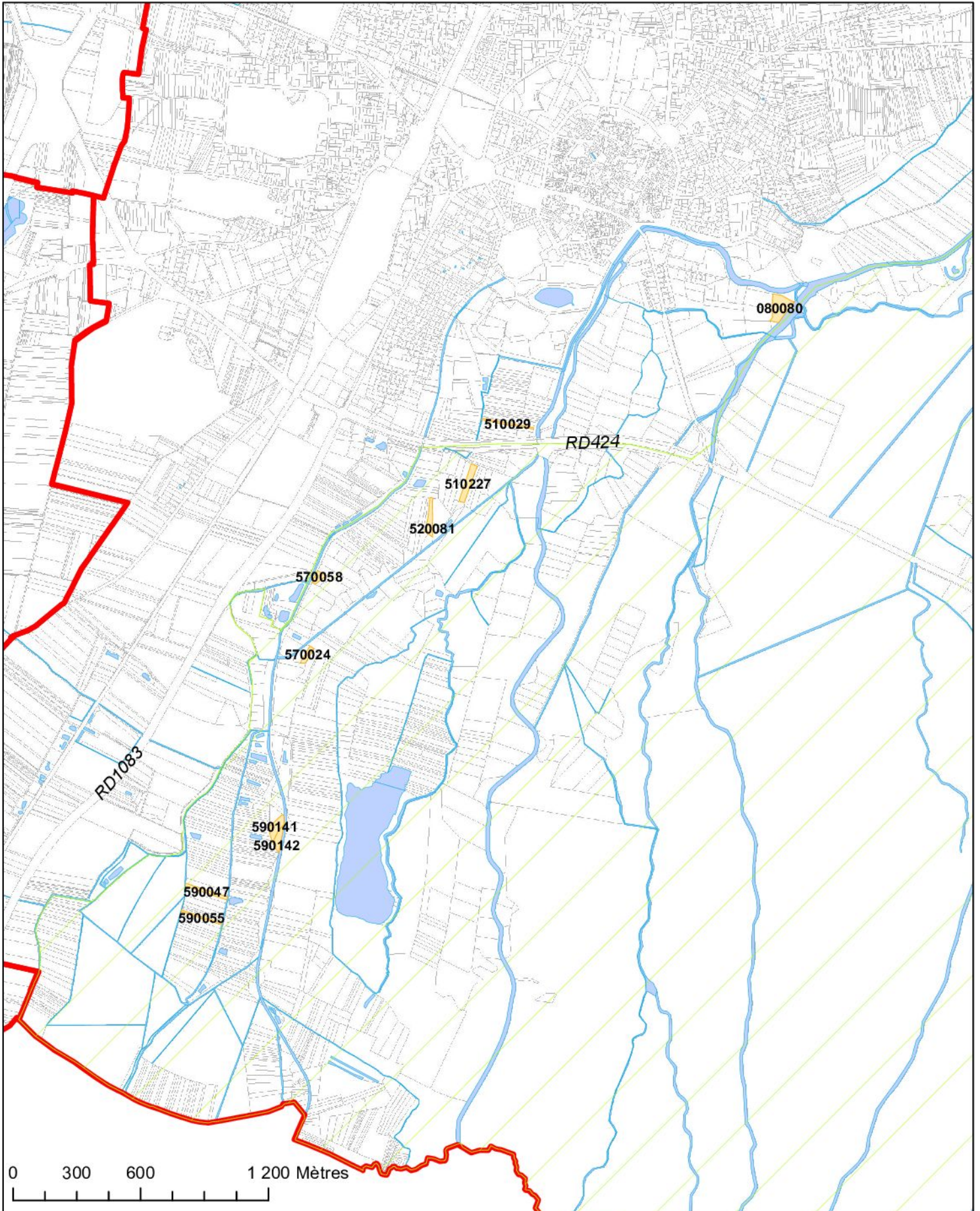
### **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Birgül KARA



**Acquisition de parcelles à enjeu environnemental**  
**Caractéristiques, orientation de gestion et plan de financement**

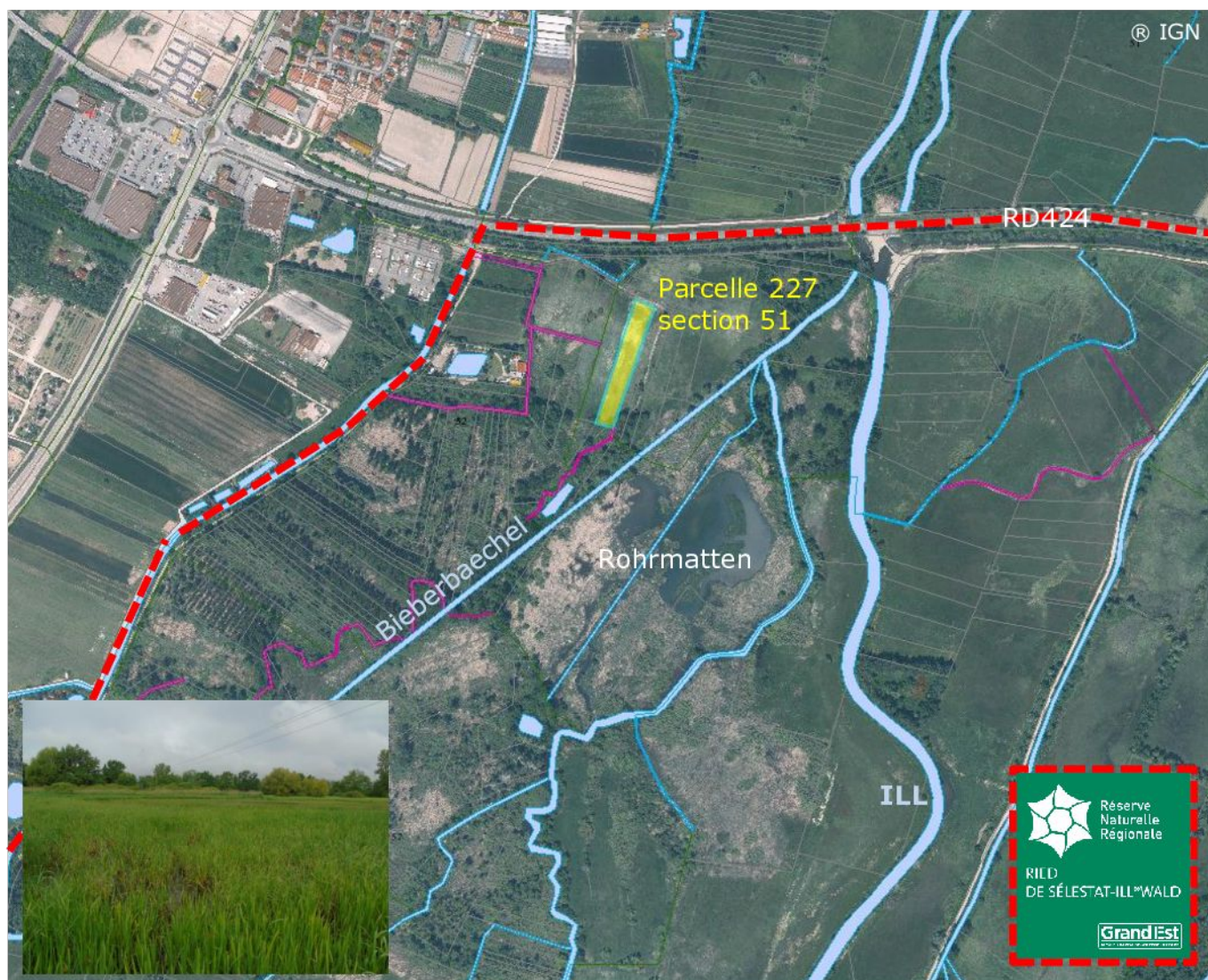
**DESIGNATION DU BIEN**

Références cadastrales : n°227 en section 51  
Lieu-dit : Neubruch

Superficie : 50,04 ares

Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale, au nord-ouest des Rohrmatten.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).



Nature du terrain

La parcelle est une prairie humide de fauche.

**CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES**

Environnement du terrain

Le terrain est ceint :

- à l'est et à l'ouest par des parcelles du même type,
- au nord par un chemin,
- au sud par une roselière.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle est une prairie de fauche longuement inondable en bon état de conservation, qui présente des niveaux d'enjeux d'habitat et de flore exceptionnels (SIMLER N. & HOG J., 2021. Prairies de la Réserve Naturelle Régionale du Ried de l'Ill\*Wald – Hiérarchisation du niveau d'enjeux et proposition de mesures de gestion en faveur de la flore et la végétation).

Le cortège floristique est caractéristique de l'association phytosociologique du *Gratiolo officinalis* - *Oenanthium fistulosae* (B.Foucault in J.-M. Royer et al. 2006).

La flore y est très riche, avec des espèces patrimoniales comme :

- la Gratiolo officinale et l'Oenanthe fistuleuse, deux espèces protégées au niveau national et classées « EN » (en danger) dans la Liste Rouge d'Alsace,
- la Gesse des marais (*Lathyrus palustris* L., 1753), espèce protégée et menacée au niveau national, classée « EN » dans les Listes Rouges de France et d'Alsace.

### **VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION**

Les orientations de gestion pour cette parcelle de grande valeur environnementale sont de procéder à deux fauches par an (maximum), dont une si possible avant le 14 juillet. Tout type de fertilisation est à proscrire.

### **COUT D'ACQUISITION**

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 4 172,20 € comprenant :

- le prix de rétrocession du terrain : 2 752,20 € (soit 55 €/are),
- les frais d'intervention de la SAFER : 420 € TTC (dont 70 € de TVA),
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

### **DESIGNATION DU BIEN**

Références cadastrales : n°81 en section 52  
Lieu-dit : Neubruch

Superficie : 38,91 ares

### Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale, à l'ouest des Rohrmatten.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).



### Nature du terrain

La parcelle est une roselière parsemée de pruneliers, de saules, d'aulnes.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint par des habitats du même type, et à une vingtaine de mètres au sud, par le Bieberbaechel.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle présente un intérêt environnemental par sa nature (habitat favorable à l'avifaune notamment) et par sa localisation.

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle consistent en un maintien de l'habitat en l'état, avec des interventions ponctuelles limitées à des coupes de ligneux, si nécessaire, afin d'éviter la fermeture du milieu et son évolution vers un état boisé.

Un entretien par mise en œuvre de pâturage écologique pourrait également être envisagé.

## COUT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 2 750 € comprenant :

- la valeur du terrain : 1 750 € (soit 45 €/are),



- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

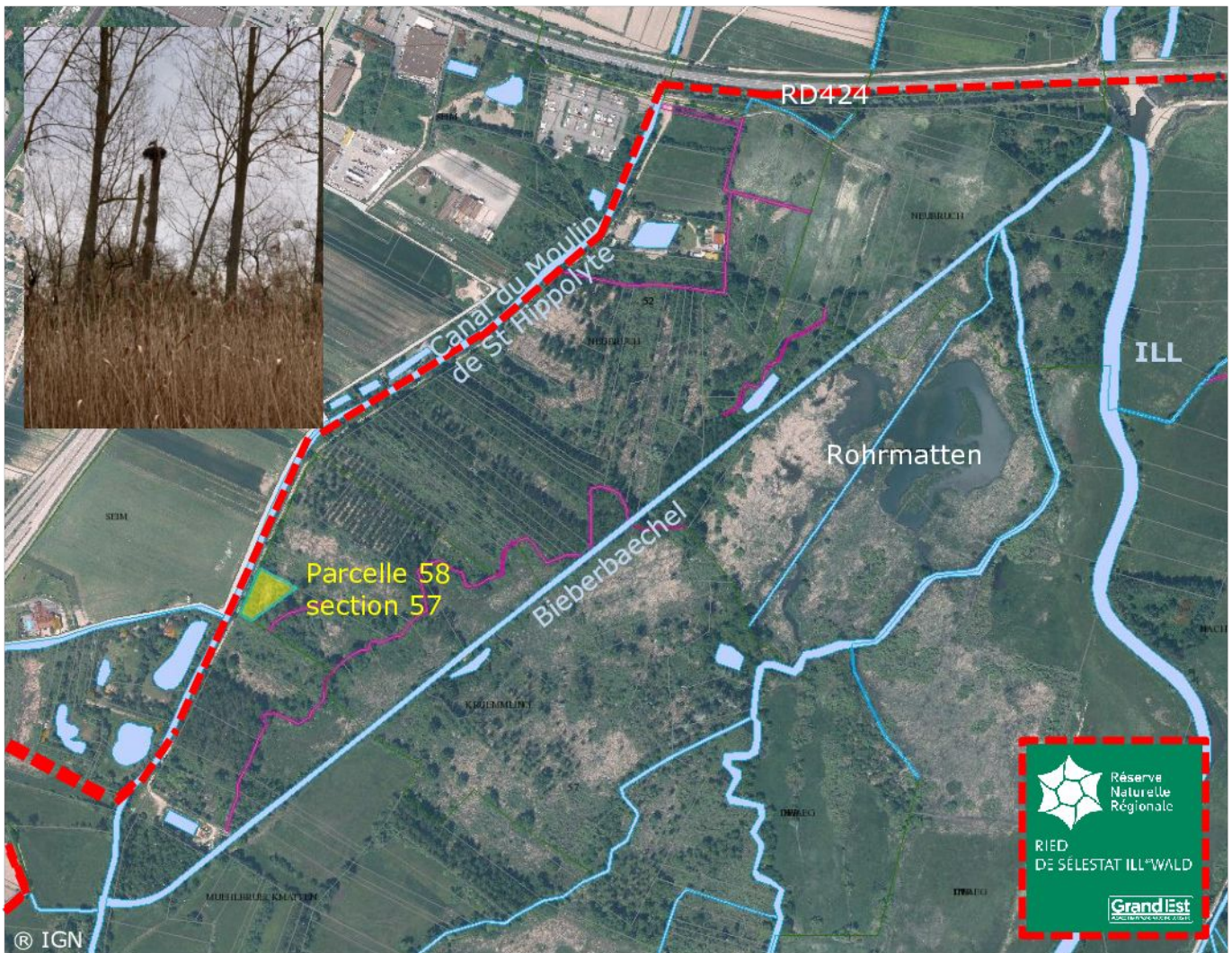
## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°58 en section 57  
Lieu-dit : Kruemmling

Superficie : 20,42 ares

### Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).



### Nature du terrain

La parcelle est une roselière parsemée de quelques peupliers, dont une chandelle accueillant un nid de Cigogne blanche, et bordée à l'ouest par un alignement de jeunes aulnes.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint par des habitats du même type ou des boisements alluviaux, et à l'ouest par le Canal du Moulin de St Hippolyte (+ chemin attenant).

## Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle présente un intérêt environnemental par sa nature humide (habitat favorable à l'avifaune notamment) et par sa localisation.

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle consistent en un maintien de l'habitat en l'état, avec des interventions ponctuelles limitées à des coupes de ligneux, si nécessaire, afin d'éviter la fermeture du milieu et son évolution vers un état boisé.

## COUT D'ACQUISITION

### Montant de l'acquisition

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 2 920 € comprenant :

- la valeur du terrain : 920 € (soit 45 €/are),
- la valeur des arbres sur pied estimée à 1 000 €,
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

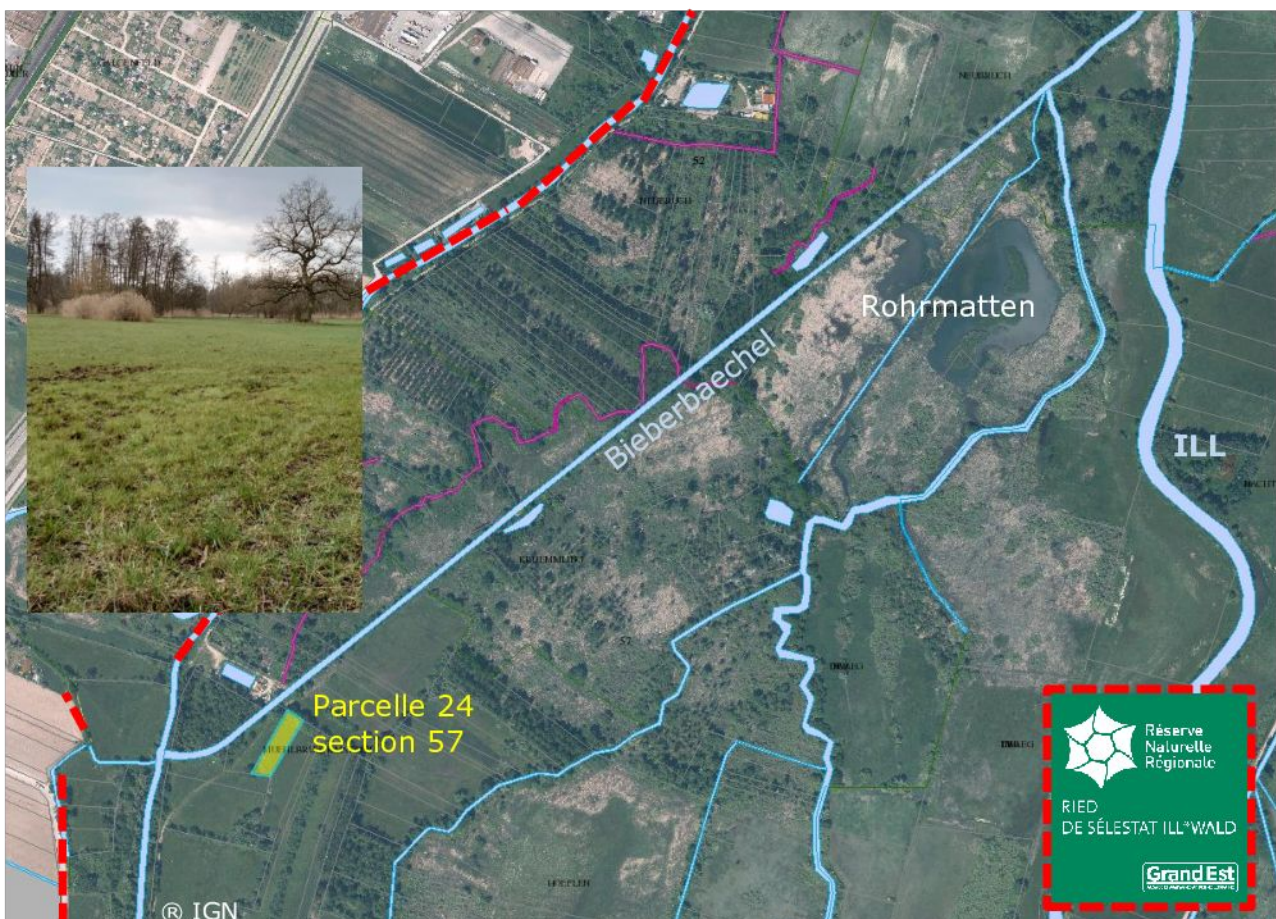
## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°24 en section 57  
Lieu-dit : Muehlbrueckmatten

Superficie : 18,97 ares

### Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).



### Nature du terrain

La parcelle est une prairie humide de fauche en bordure de la zone inondable, qui présente deux chênes remarquables notamment par leur dimension (plus de 60 cm de diamètre) et leur esthétique dans le paysage.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint par d'autres prairies de fauche, et au nord par le Bieberbaechel.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle est une prairie de fauche inondable en bon état de conservation, qui présente un enjeu d'habitat fort et un enjeu de flore exceptionnel (SIMLER N. & HOG J., 2021. Prairies de la Réserve Naturelle Régionale du Ried de l'Ill\*Wald – Hiérarchisation du niveau d'enjeux et proposition de mesures de gestion en faveur de la flore et la végétation).

Son cortège floristique est caractéristique de l'association phytosociologique du *Colchico autumnalis – Festucetum pratensis* : prairie mésophile à mésohygrophile et mésotrophile à Colchique d'automne et Fétuque des prés (SIMLER N. & HOG J., cartographie 2017-2018).

Elle abrite une plante patrimoniale, l'Orge faux seigle (*Hordeum secalinum*), espèce classée « VU » (vulnérable) dans la Liste Rouge d'Alsace.

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle de grande valeur environnementale sont de procéder à deux fauches par an (maximum), dont une si possible avant le 14 juillet. Tout type de fertilisation est à proscrire.

## COUT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 2 640 € comprenant :

- la valeur du terrain : 1 040 € (soit 55 €/are),
- la valeur des arbres sur pied estimée à 600 €,
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

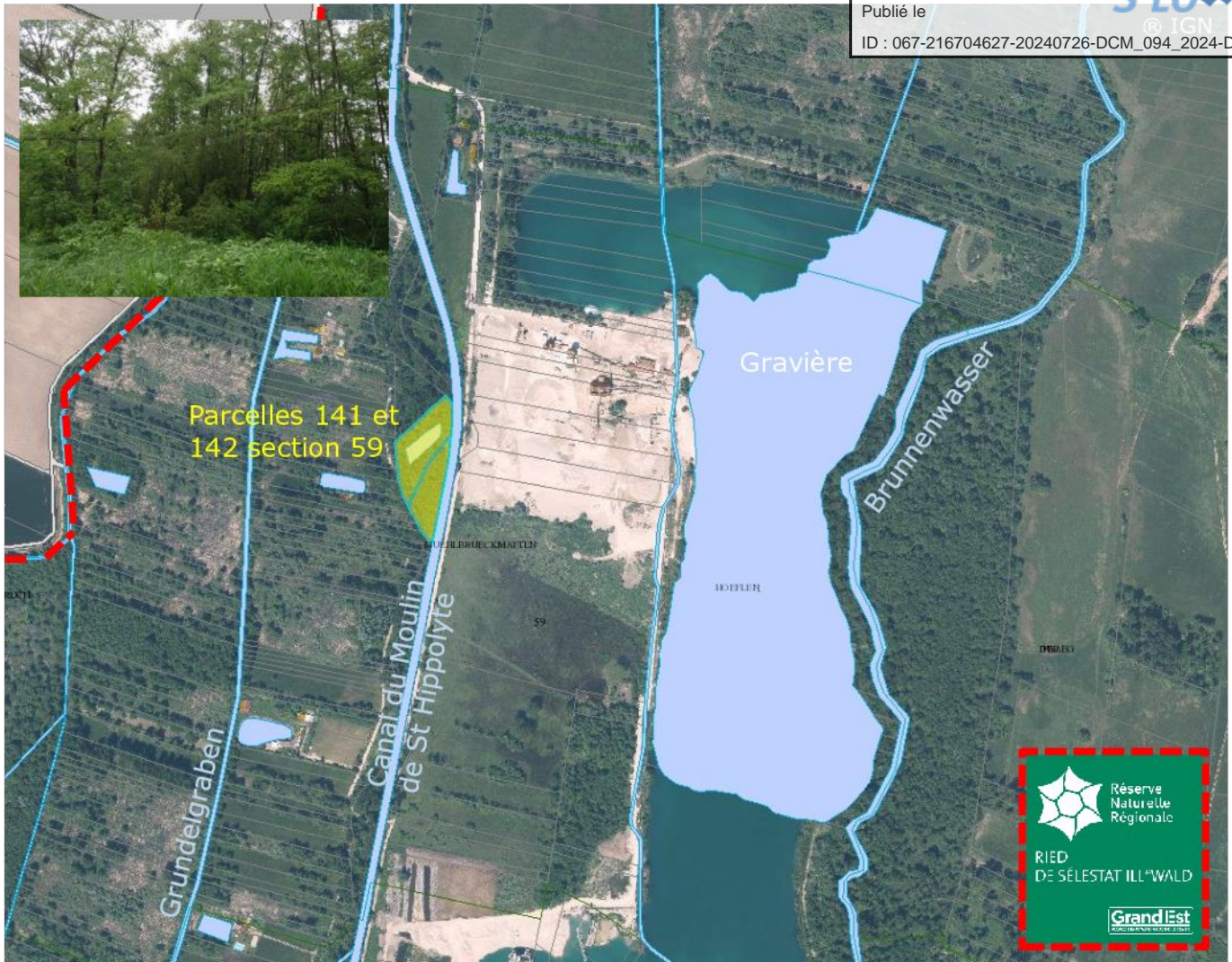
## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°141 et 142 en section 59  
Lieu-dit : Liesbruch

Superficie totale : 74,68 ares  
Parcelle n°141 : 44,45 ares  
Parcelle n°142 : 30,23 ares

### Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).



### Nature du terrain

Les parcelles sont constituées d'un boisement composé majoritairement d'aulnes et de quelques chênes, et d'un étang d'une dizaine d'ares.

Une clôture partielle sépare l'étang du chemin desservant les parcelles du secteur.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint :

- au nord par un boisement du même type,
- à l'est par le Canal du Moulin de St Hippolyte,
- au sud et à l'ouest par des boisements et roselières ponctués d'étangs (l'ouest des parcelles est bordé par un chemin desservant les terrains du secteur).

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

Les parcelles présentent un intérêt environnemental par leur nature (boisement avec étang potentiellement favorable aux amphibiens), et par leur localisation.

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour ces parcelles consistent en :

- un maintien de l'habitat boisé (opérations de sécurisation selon nécessité, liées à la proximité d'un chemin),

- la conservation de l'étang (interventions ponctuelles à terme en lumière par exemple),
- l'enlèvement de la clôture, peu favorable à la circulation de la faune, et son remplacement partiel par des haies mortes.

## COUT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition des parcelles est estimé à 6 600 € comprenant :

- la valeur du terrain (étang inclus) : 4 400 €,
- la valeur des arbres sur pied estimée à 1 200 €,
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

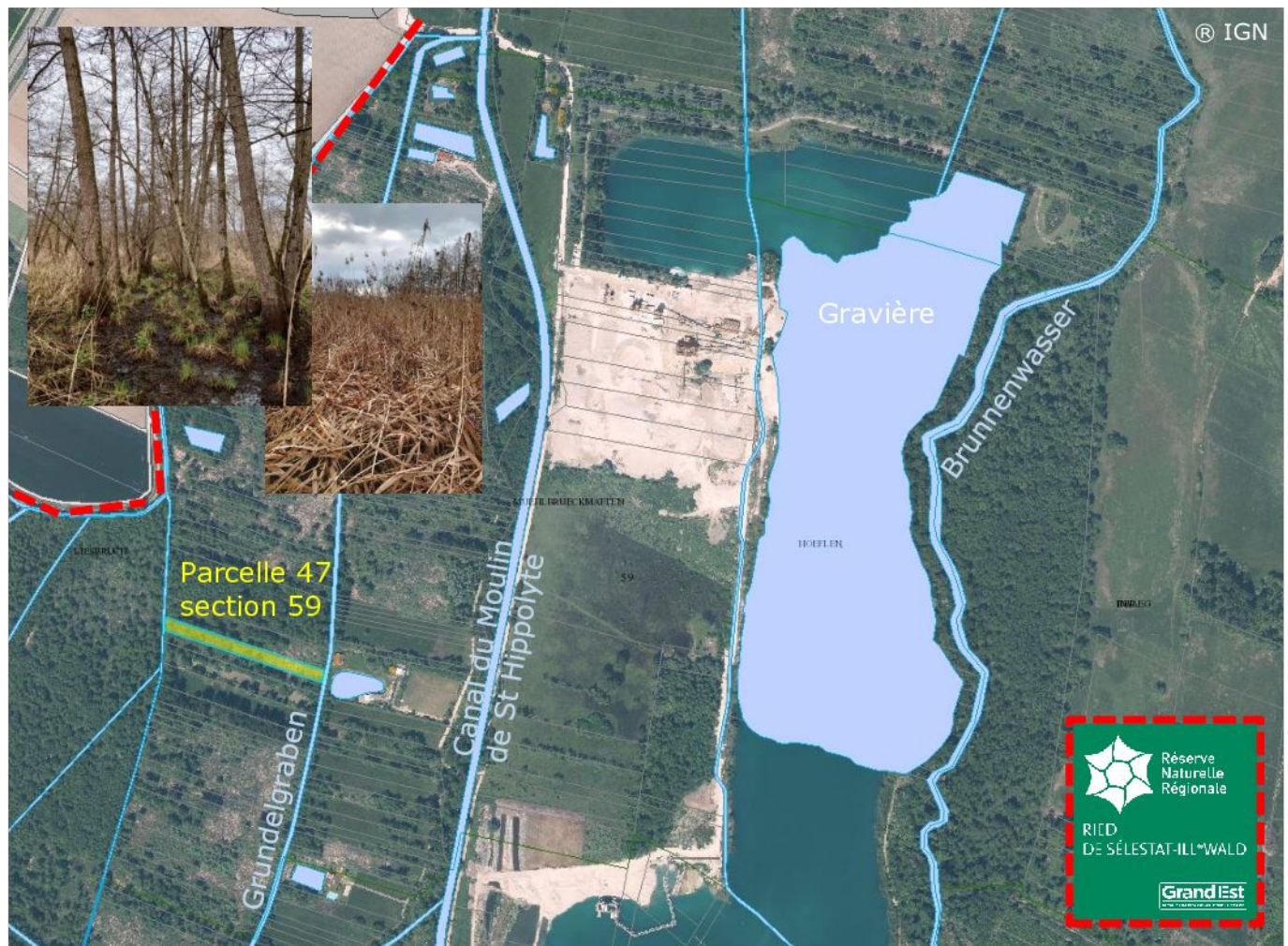
## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°47 en section 59  
Lieu-dit : Liesbruch

Superficie : 30,64 ares

### Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).
- Parcelle contiguë à une propriété de la Ville (au nord de la parcelle).



### Nature du terrain

La parcelle est constituée d'un boisement peu dense composé de cépées d'aulnes et d'une

roselière sur le tiers Est du terrain.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint :

- au nord par des habitats du même type appartenant à la Ville (parcelle n°46),
- à l'est par le Grundelgraben,
- au sud par un étang,
- à l'ouest par un fossé le séparant de la forêt domaniale.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle présente un intérêt environnemental par sa nature – mosaïque d'habitats alluviaux / palustres (boisement peu dense en libre évolution et roselière notamment favorable à l'avifaune), et par sa localisation.

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle consistent en un maintien de l'habitat en l'état, avec des interventions ponctuelles limitées à des coupes de ligneux au niveau de la roselière, si nécessaire, afin d'éviter la fermeture de cet habitat et son évolution vers un état boisé.

## COUT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 2 700 € comprenant :

- la valeur du terrain : 1 400 € (soit 45 €/are),
- la valeur des arbres sur pied estimée à 300 €,
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°55 en section 59  
Lieu-dit : Liesbruch

Superficie : 17,11 ares

### Localisation :

- Dans l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.
- Dans la zone inondable de l'Ill.
- Dans les sites Natura 2000 Sic « Rhin-Ried-Bruch » (directive « Habitats ») et ZPS « Ried de Colmar à Sélestat – partie bas-rhinoise » (directive « Oiseaux »).



### Nature du terrain

La parcelle est une roselière parsemée de quelques aulnes.

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint :

- au nord et au sud par des habitats du même type,
- à l'est par le Grundeigraben,
- à l'ouest par un fossé le séparant de la forêt domaniale.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle présente un intérêt environnemental par sa nature (milieu globalement ouvert, notamment favorable à l'avifaune), et par sa localisation.

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle consistent en un maintien de l'ouverture du milieu avec des interventions ponctuelles consistant en des coupes de ligneux afin d'éviter une évolution vers un état boisé.

Une fauche régulière de la roselière avec exportation des matériaux pourrait être envisagée afin de diversifier les habitats ouverts de ce secteur.

## COUT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 1 850 € comprenant :

- la valeur du terrain : 770 € (soit 45 €/are),
- la valeur des arbres sur pied estimée à 80 €,
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°29 en section 51  
Lieu-dit : Neubruch

Superficie : 21,41 ares

### Localisation :

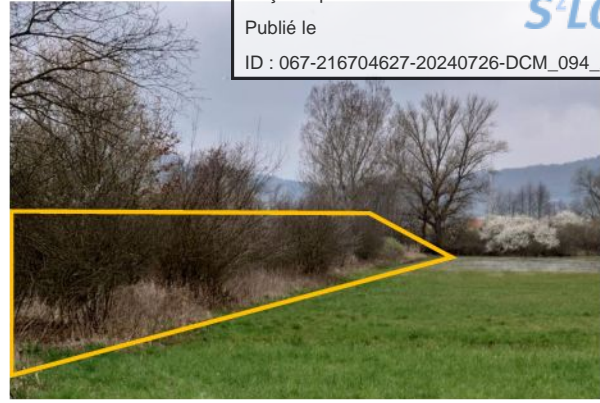
- Dans la zone tampon entre le milieu urbain et l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.



### Nature du terrain

La parcelle est une haie lâche (ligneux entrecoupés de végétation herbacée et de phragmites) de 250 m de long, constituée d'essences arbustives variées, et située au sein d'un milieu prairial.





## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint :

- au nord et au sud par des prairies de fauche,
- à l'est par l'Ill,
- à l'ouest par un fossé.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle présente un intérêt environnemental par sa nature (habitat favorable à la biodiversité), mais aussi en tant que maillon constitutif de la trame verte et bleue (corridor écologique), ainsi que par sa localisation (à l'interface milieu urbain / site naturel protégé).

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle consistent en un maintien de la haie, avec d'éventuelles interventions d'entretien à terme, afin de limiter une expansion trop importante du linéaire boisé sur l'espace prairial, tout en veillant à préserver la fonctionnalité, la structuration et la richesse de la haie au regard de la biodiversité.

## COÛT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 1 970 € comprenant :

- la valeur du terrain : 970 € (soit 45 €/are),
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

## DESIGNATION DU BIEN

Références cadastrales : n°80/8 en section 8  
Lieu-dit : Tanzmatt

Superficie : 88,09 ares

### Localisation :

- Dans la zone tampon entre le milieu urbain et l'Ill\*Wald, réserve naturelle régionale.
- Parcelle contigüe à une propriété de la Ville (au nord de la parcelle).



### Nature du terrain

La parcelle est une prairie humide de fauche.

© IGN

## CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

### Environnement du terrain

Le terrain est ceint :

- au nord par la ripisylve de l'Ill et un petit boisement, propriétés de la Ville,
- à l'est par le Dreiwasser,
- au sud par un labour,
- à l'ouest par des prairies de fauche similaires.

### Caractéristiques environnementales / Enjeux environnementaux

La parcelle présente un intérêt environnemental par sa nature (prairie de fauche riedienne), mais aussi en tant que maillon constitutif de la trame verte et bleue, ainsi que par sa localisation (à l'interface milieu urbain / site naturel protégé).

## VOCATION ET ORIENTATION DE GESTION

Les orientations de gestion pour cette parcelle consistent en la conservation de la prairie de fauche (avec maintien du locataire en place), avec, autant que possible, la mise en œuvre d'une gestion extensive (deux fauches par an) et la non-fertilisation du sol.

## COUT D'ACQUISITION

Le coût d'acquisition de la parcelle est estimé à 6 285,40 € comprenant :

- la valeur du terrain : 5 285,40 € (soit 60 €/are),
- les frais de notaire estimés à 1 000 €.

Remarque : l'acquisition est issue d'une procédure de préemption au titre du périmètre « Espace Naturel Sensible » institué à Sélestat en 2009.

## COUT GLOBAL ET PLAN DE FINANCEMENT DES ACQUISITIONS

Récapitulatif des acquisitions :

Parcelle	Surface (ares)	Terrain	Arbres sur pied	Frais annexes	Total
227 section 51	50,04	2 752,20 €	-	1 420,00 €	4 172,20 €
81 section 52	38,91	1 750,00 €	-	1 000,00 €	2 750,00 €
58 section 57	20,42	920,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 920,00 €
24 section 57	18,97	1 040,00 €	600,00 €	1 000,00 €	2 640,00 €
141-142 section 59	74,68	4 400,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	6 600,00 €
47 section 59	30,64	1 400,00 €	300,00 €	1 000,00 €	2 700,00 €
55 section 59	17,11	770,00 €	80,00 €	1 000,00 €	1 850,00 €
29 section 51	21,41	970,00 €	-	1 000,00 €	1 970,00 €
80 section 8	88,09	5 285,40 €	-	1 000,00 €	6 285,40 €
Total	360,27	19 287,60 €	3 180,00 €	9 420,00 €	31 887,60 €

Le plan de financement proposé pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles est le suivant :

Cofinanceurs	Financement (%)	Financement (€)
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	67%	21 510,08 €
Région Grand Est	13%	4 000,00 €
Ville de Sélestat	20%	6 377,52 €
TOTAL	100%	31 887,60 €